SCIENCES PO TOULOUSE

Arrêté 2026-13

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;
- Vu l'arrêté du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace du 2 octobre 2026 portant nomination de **Monsieur Eric DARRAS** en qualité de directeur de l'IEP de Toulouse,

ARRETE

Article 1 :

Est nommé en qualité de directeur-adjoint, directeur aux relations internationales:

- M. Jean-Michel Eymeri-Douzans, professeur d'université en science politique.

Article 2:

Est nommé en qualité de directeur-adjoint, coordinateur du collège pédagogique:

- M. Julien Weisbein, professeur d'université en science politique.

Article 3:

Est nommé en qualité de directeur des études du CPAG :

- M. Christopher Charles, maître de conférences en droit public.

Article 4:

Est nommé en qualité de responsable pédagogique de la Licence d'administration publique :

- M. Christopher Charles, maître de conférences en droit public.

Article 5 :

Est nommé en qualité de directeur des études du centre de préparation aux concours de la haute fonction publique (PrépA+):

- M. Paul Vinachès, PRAG.

Article 6 :

Est nommé en qualité de coordinateur du programme DISPO :
M. Paul Vinachès, PRAG.

Article 7:

Est nommée en qualité de directrice aux égalités et à la vie étudiante (vie étudiante, égalités, lutte contre les discriminations) :

- Mme Susan Schneider, personnel enseignant.

Article 8:

Sont nommés en qualité de coordinateurs pédagogiques :

- 1ère année du Diplôme : Mme Susan Schneider, personnel enseignant ;
- 2ème année du Diplôme : M. Elio Di Paolantonio, PRAG.

Article 9:

Est nommé en qualité de chargé de mission aux stages et à l'insertion professionnelle :

- M. Jérôme Viguier, PRAG.

Article 10:

Est nommée en qualité de référente des mobilités sortantes du Diplôme :

- Mme Stéphanie Mc Lellan, PRAG.

Article 11:

Sont nommés en qualité de coordinateurs de double-diplôme :

- Sc Po Toulouse – Université Complutense de Madrid : M. Jérôme Viguier, PRAG en espagnol ;
- Sc Po Toulouse – INSA Toulouse : Mmes Cécile Crespy, professeur d'université en science politique et Sarah Jammes, PRAG ;
- Sc Po Toulouse – Ecole de droit de l'Université Toulouse Capitole : M. Alexandre Hermet, professeur d'université en droit public.

Article 12:

Est nommée en qualité de chargé de mission « entreprenariat » et coordinateur des double-diplôme de gestion (Sciences Po Toulouse – *Toulouse Business School* et Sciences Po Toulouse – *Toulouse School of Management*) :

- M. Adrien Peneranda, maître de conférences en sciences de gestion.

Article 13:

Sont nommés en qualité de coordinateurs de certificat d'études politiques :

- Etudes comparatives internationales anglophone : M. Elio Di Paolantonio, PRAG
- Etudes comparatives internationales francophone: Mme Nathalie Pellissier, personnel enseignant ;
- Clés d'analyse du monde contemporain : Mme Stéphanie Burgaud, maîtresse de conférences en histoire.

Article 14 :

Sont nommés en qualité de coordinateurs des langues vivantes étrangères :

- M. Elio Di Paolantonio, PRAG;
- Mme Sarah Jammes, PRAG.

Article 15:

Sont nommés en qualité de chargés de mission des mondes anglophone et hispanophone (mobilités internationales, préparation au départ, rédaction des attestations, évaluation et affectation des résultats) :

- M. Elio Di Paolantonio, PRAG ;
- Mme Sarah Jammes, PRAG ;
- Mme Stéphanie Mc Lellan, PRAG ;
- Mme Susan Schneider, personnel enseignant.
- M. Jérôme Viguier, PRAG.

Article 16:

Sont nommés chargés de la coordination des épreuves de GOI et des certifications de langues:

- M. Elio Di Paolantonio, PRAG ;
- Mme Sarah Jammes, PRAG ;
- Mme Stéphanie Mc Lellan, PRAG ;
- M. Jérôme Viguier, PRAG.

Article 17:

Sont nommés responsables du tutorat des étudiants de 2ème année du Diplôme:

- M. Olivier Baisnée, maître de conférences en science politique ;
- Mme Stéphanie Burgaud, maîtresse de conférences en histoire ;
- M. Cédric Groulier, maître de conférences en droit public.

Article 18:

Est nommée en qualité de chargée de mission sur la transition écologique:

- Mme Christel Cournil, professeur d'université en droit public.

Article 19:

Est nommé en qualité de chargé de délégué à la protection des données (DPO):

- M. Sébastien Kandel, ingénieur de recherche.

Article 20:

Est nommée en qualité de référente IA responsable et innovations pédagogiques:

- Mme Anne-Laure Mahé, maîtresse de conférences en science politique.

Article 21 :

Est nommée en qualité de référente déontologue :

- Mme Francette Fines, professeur d'université en droit public.

Article 22:

Est nommée en qualité de conseillère juridique du Directeur :

- Mme Francette Fines, professeur d'université en droit public.

Article 23:

Est nommée en qualité de chargée de mission du programme « Accéder à la Fonction Publique » (AFP):

- Mme Céline Hodara, personnel enseignant.

Article 24:

Est nommée en qualité de chargée de mission de la cellule d'écoute sur le harcèlement, les violences et les discriminations :

- Mme Valérie Larrosa, maîtresse de conférences en droit public.

Article 25:

Est nommé en qualité de chargé de mission « Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur »:

- M. Olivier Philippe, maître de conférences en science politique.

Article 26:

Sont nommés en qualité de coordinateurs de discipline :

- Droit public : M. Fabrice Bin, professeur d'université;
- Sciences économiques : M. Delio Lucena, maître de conférences ;

- Science politique : M. Simon Tordjman, maître de conférences;
- Histoire : Mmes Stéphanie Burgaud, Isabelle Lacoue-Labarthe et M. Steve Hagimont, maîtres de conférences.

Article 27:

Est nommé en qualité de président de la commission scientifique (et directeur de la recherche):

- M Gildas Tanguy, maître de conférences en science politique.

Article 28:

Sont nommés en qualité de chargés de mission sur la Chaire Bernard Maris:

- M Olivier Brossard, professeur d'université en sciences économiques ;
- Mme Marie Dervillé, maîtresse de conférences en sciences économiques.

Article 29:

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage et prend fin au plus tard le 31 août 2028, terme de l'actuelle accréditation du diplôme de l'établissement IEP de Toulouse.

Article 30:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 22 octobre 2026

Sciences Po Toulouse

Eric Darras

Mis en ligne sur l'intranet le 23/10/2026